



HAL
open science

Stratégie européenne de protection et de promotion des langues minoritaires : quel impact au Pays basque ?

Ludivine Thouverez

► To cite this version:

Ludivine Thouverez. Stratégie européenne de protection et de promotion des langues minoritaires : quel impact au Pays basque ?. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2015, Minorités en Europe, 13-2015, 10.4000/mimmoc.2073 . hal-02023416

HAL Id: hal-02023416

<https://hal.science/hal-02023416>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Stratégie européenne de protection et de promotion des langues minoritaires : quel impact au Pays basque ?

Ludivine THOUVEREZ



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/2073>

DOI : 10.4000/mimmoc.2073

ISSN : 1951-6789

Éditeur

Université de Poitiers

Référence électronique

Ludivine THOUVEREZ, « Stratégie européenne de protection et de promotion des langues minoritaires : quel impact au Pays basque ? », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 13 | 2015, mis en ligne le 30 juin 2015, consulté le 23 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/2073> ; DOI : 10.4000/mimmoc.2073

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain – Cahiers du MIMMOC est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Stratégie européenne de protection et de promotion des langues minoritaires : quel impact au Pays basque ?

Ludivine THOUVEREZ

Introduction

- 1 Considérée par l'écrivain Bernardo Atxaga comme « la langue d'une minuscule nation et d'un pays qui ne se voit pas sur la carte », l'*euskera* est actuellement parlé par une population de 860 000 personnes vivant essentiellement au Pays basque français et espagnol. En dépit de leur proximité géographique, la France et l'Espagne possèdent une organisation politico-territoriale et une attitude différentes vis-à-vis des minorités : alors que la première s'oppose à la création d'un département basque et à la co-officialité du français et d'autres langues ; la seconde reconnaît l'existence de plusieurs « nationalités » sur son territoire et s'est engagée, tant par la Constitution de 1978 que par la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 2001, à respecter leurs traditions et leur culture. Les mesures de protection adoptées par l'État espagnol garantissent-elle, pour autant, la revitalisation de l'*euskera* sur son territoire ? Inversement, cette langue est-elle condamnée à disparaître en France ?
- 2 L'objectif de cette contribution est de comparer la situation de l'*euskera* de part et d'autre de la frontière et de déterminer si la ratification de la Charte par l'Espagne possède une incidence réelle sur son usage social. Partant du postulat que la langue est un instrument de différenciation et de cohésion interne et, par conséquent, un élément de construction identitaire¹, nous verrons que l'*euskara* a longtemps souffert d'un contexte de diglossie² qui entraîna une diminution de ses locuteurs. Nous procéderons ensuite à une évaluation des politiques linguistiques menées dans les deux pays et concluons sur les défis à relever pour assurer la survie de cette langue.

1.Évolution de l'*euskera* à travers le temps

1.1 De langue bannie à langue protégée

- 3 L'*euskera*, dont les origines font débat au sein de la communauté scientifique³, est une survivance des langues parlées en Europe occidentale avant le mouvement d'indo-européisation. Autrefois pratiqué sur un vaste territoire allant des plaines de l'Aquitaine jusqu'au Sud de l'Èbre, l'*euskera* vit son aire géographique se réduire suite à l'implantation du latin puis des langues romanes, telles que l'occitan, le roman navarrais, le français et l'espagnol. Désormais circonscrite au Pays basque et au Nord de la Navarre, cette langue évolue dans un contexte de diglossie, particulièrement manifeste depuis le milieu du XIXe siècle.
- 4 Le rattachement des provinces basques aux administrations française et espagnole a fortement influencé l'évolution de l'*euskera*. En France, le monolinguisme d'État débute avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 et s'accélère à la fin du XVIIIe siècle. En effet, la communauté politique née de la Révolution est invitée à se réunir autour d'idéaux et de symboles communs et à renier les particularismes et autres parlers régionaux, que le rapport Barère du 27 janvier 1794 qualifie de « jargons barbares » et d'« idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires⁴ ». Durant le siècle suivant, le développement industriel, l'urbanisation et l'essor du tourisme de villégiature bouleversent les structures de la société basque traditionnelle. Un phénomène de substitution linguistique voit alors le jour car de plus en plus de familles considèrent que l'abandon de l'*euskera* au profit de la langue nationale peut favoriser leur ascension sociale et celle de leurs enfants. L'école de la IIIe République contribue également à diffuser le français et à reléguer les langues régionales à une catégorie subalterne.
- 5 L'unification linguistique de l'Espagne est plus tardive. Si le castillan (ou espagnol) devient langue de l'administration en 1716 avec le décret de *Nueva Planta*, les langues régionales continuent d'être parlées et ne font guère l'objet de polémiques jusqu'à la fin du XIXe siècle. La perte des colonies d'Amérique et l'éclosion de mouvements régionalistes en Catalogne, au Pays basque et en Galice, génèrent toutefois un débat sur l'identité nationale et le rôle de la langue dans les imaginaires collectifs. Bien que l'historien Xosé Manoel Núñez Seixas situe l'élévation de l'espagnol au rang de symbole national dans les années 1900⁵, des mesures visant à renforcer son usage existent déjà depuis les années 1860. Comme en France, l'école joue un rôle fondamental dans l'abandon des langues régionales. L'anthropologue Julien Vinson observe ainsi en 1880 :
- Dans les provinces basques de l'Espagne, il y a plus de onze ans que nous y avons vu appliquer, dans les écoles publiques, le système de l'anneau. Le maître remet à l'élève qu'il surprend en flagrant délit de parole basque un anneau de cuivre. Le coupable doit passer cet anneau à son doigt et le garder jusqu'à ce qu'il prenne en faute à son tour un de ses camarades : l'enfant entre les mains duquel est trouvé l'anneau le samedi soir est l'objet d'une punition spéciale⁶.
- 6 Le recours à des méthodes coercitives pour détruire le « débris des vieux âges⁷ » que constitue l'*euskera* apparaît d'autant plus justifié que les forces traditionnalistes basques se sont opposées à la politique libérale de Madrid lors des guerres carlistes et qu'un processus de construction identitaire de sens inverse est en marche. La révolution industrielle, qui change la physionomie du Pays basque et attire de nombreux ouvriers

hispanophones dans la province de Bilbao, entraîne une fragmentation sociale et linguistique du territoire. Certains intellectuels émettent alors un discours de défense, de revitalisation et de modernisation des traditions autochtones. Sabino Arana Goiri (1865-1903), père du nationalisme basque, propose d'ailleurs de regrouper les sept anciennes provinces bascophones dans une confédération indépendante qui prendrait le nom d'*Euskalerrria*. Le premier nationalisme basque se distingue donc du catalan, en cela qu'il prône la sécession. D'autre part, il ne définit pas la nation en fonction de critères culturels mais raciaux. L'*euskera* occupe néanmoins une place centrale dans cette idéologie puisqu'il constitue un rempart contre les menaces extérieures : « Tanto están obligados los vizcaínos a hablar su lengua nacional, como a no enseñarla a los maketos o españoles [...]. La diferencia del lenguaje es el gran medio de preservarnos del contagio de los españoles y evitar el cruzamiento de las dos razas⁸ ». Les bases d'une querelle identitaire, politique et linguistique sont donc posées dès la fin du XIXe siècle.

- 7 Durant les décennies suivantes, les tensions entre l'État central et la périphérie se multiplient. À la demande d'institutions autonomes, s'ajoute celle de la co-officialité des langues régionales en Catalogne, en Galice et au Pays basque. La Seconde République répond à ces attentes en accordant des statuts d'autonomie à ces régions. Cependant, l'expérience de l'autogouvernement est éphémère puisqu'elle est stoppée par la Guerre civile (1936-1939) et la dictature du général Franco (1939-1975).
- 8 Bien que le franquisme tolère l'emploi de langues régionales dans la sphère privée ou lors d'exhibitions folkloriques à des fins de propagande, l'*euskera* et le catalan sont particulièrement réprimés. Avant même la fin de la Guerre civile, plusieurs mesures sont adoptées à l'encontre des deux langues : en 1938, seuls les noms espagnols sont autorisés à être inscrits au registre civil. Les prénoms « contraires à l'unité de la patrie⁹ », tout comme les pierres tombales arborant des patronymes basques, doivent être remplacés¹⁰. La tenue des messes en *euskera* n'est tolérée qu'avant huit heures du matin. Et le catéchisme doit être enseigné en espagnol¹¹.
- 9 La répression fait craindre une extinction de l'*euskera*. Cependant, une renaissance s'opère dans les années 1960. Grâce à l'aide de curés sensibilisés aux thèses du Concile Vatican II, plusieurs écoles clandestines voient le jour. Une langue commune, l'*euskera batua*, est ébauchée pour mettre fin à la fragmentation dialectale et faciliter l'édition de manuels scolaires. Enfin, certaines associations, animées par la volonté de redécouvrir la langue et les traditions, sont constituées : il s'agit notamment du mouvement *Ez dok hamahiru*, porté par le sculpteur Jorge Oteiza ; ou de l'ETA, qui opte pour le militantisme culturel avant de prendre les armes en 1968.
- 10 Un regain d'intérêt est aussi perceptible en France, où le nombre de bascophones avait chuté depuis le début du siècle. L'enseignement en langue française et la participation de citoyens basques à la Première et à la Seconde Guerres mondiales font ainsi naître un sentiment patriotique français, qui conduit à l'abandon de la transmission familiale de l'*euskera*. La génération née dans les années 1950 se rebelle toutefois contre cette situation. Elle entreprend la redécouverte de sa langue et la revendique par le biais de manifestations culturelles, telles que les concours de *bertsolaris* (poètes de tradition orale) ou les *kantaldi* (concerts populaires). L'influence des réfugiés antifranquistes contribue à fortifier le mouvement, de telle sorte qu'au début des années 1970, les bascophones atteignent le nombre de 532 000¹².

1.2 Premières mesures en faveur de l'*euskera*

- 11 Le rétablissement de la démocratie en Espagne consolide l'essor de l'*euskera*. Pour s'assurer du soutien des nationalistes basques et catalans dans le processus de réforme politique, le centre-droit d'Adolfo Suárez et l'opposition de gauche optent pour une organisation administrative quasi fédérale. La Constitution de 1978 reconnaît ainsi l'existence de plusieurs « nationalités » au sein de la « nation espagnole » et stipule :
1. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de le connaître et le droit de l'utiliser. 2. Les autres langues espagnoles sont aussi officielles dans leurs communautés autonomes respectives conformément à leurs statuts¹³.
- 12 En 1979, un nouveau statut d'autonomie est accordé aux provinces basques qui deviennent la Communauté Autonome Basque (dorénavant CAB) et obtiennent la co-officialité de l'*euskera*. Trois ans plus tard, le gouvernement autonome promulgue une loi visant à corriger les inégalités linguistiques générées sous le franquisme, en favorisant l'emploi de l'*euskera* dans la vie publique¹⁴. En 1983, enfin, un nouveau système éducatif est mis en place. Il donne la possibilité d'étudier tout en espagnol (modèle A), dans les deux langues officielles (modèle B) ou tout en *euskera* (modèle D¹⁵).
- 13 La Navarre, qui refuse d'intégrer la CAB, obtient le statut de communauté forale en 1982¹⁶. L'*euskera* y est co-officialisé en 1986 mais seulement dans certaines zones : alors que le Sud est hispanophone, et le Nord bascophone, la partie centrale devient une « zone mixte » dans laquelle les citoyens ont le droit de s'adresser à l'administration en *euskera*, mais les fonctionnaires n'ont pas l'obligation de leur répondre dans cette langue¹⁷. La même loi stipule que des mesures seront adoptées pour revitaliser l'*euskera* et que les 10 % de bascophones vivant en Navarre pourront choisir leur langue d'enseignement, selon les mêmes critères que ceux appliqués dans la CAB.
- 14 Cette dernière disposition permet d'appréhender le chemin effectué par l'*euskera* au fil des siècles. Autrefois bannie par les instituteurs, cette langue devient l'objet de multiples attentions et accède au rang de « patrimoine culturel » d'un État qui l'a longtemps combattue. La ratification de la Charte s'inscrit donc dans une logique de poursuite des efforts entrepris depuis les années 1980. Il est toutefois raisonnable de penser que son application n'aura pas d'impact majeur puisque des politiques de normalisation sont déjà en vigueur en Espagne¹⁸. En revanche, on peut supposer que la non-ratification de la Charte par la France va entraîner de nouvelles inégalités linguistiques entre le Nord et le Sud des Pyrénées.

2. Conséquences de la ratification / non-ratification de la Charte sur l'usage social de l'*euskera*

2.1 Communauté autonome basque et Navarre

- 15 L'Espagne ratifie la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en avril 2001. Par cette convention, le pays s'engage à assurer la protection des langues parlées sur son territoire et à renforcer l'usage de celles ayant été « officialisées par des statuts d'autonomie¹⁹ » dans sept domaines de la vie publique : enseignement, justice, administration et services publics, médias, culture, vie économique et sociale, échanges

transfrontaliers. Madrid s'engage aussi à faciliter le travail des observateurs chargés d'évaluer l'application de la Charte.

- 16 Les trois rapports publiés par le Conseil de l'Europe en 2005, 2008 et 2012²⁰ permettent de mesurer les résultats obtenus sur la période 2001-2009. Ceux-ci varient selon les secteurs. L'éducation est celui qui remporte les meilleurs résultats au Pays basque. Alors que, dans le passé, la scolarisation en *euskera* s'effectuait surtout à l'école maternelle et au cycle primaire, la moitié des lycéens suit désormais le modèle D (tout en *euskera*) dans la CAB. La Navarre, pour sa part, a franchi un pas important en renforçant son offre linguistique dans les établissements publics et en reconnaissant les *ikastola* en 2006. Grâce à cette décision, les coûts de ces écoles privées sont dorénavant pris en charge par les autorités publiques.
- 17 Les enseignements en *euskera* ont aussi augmenté dans les lycées professionnels et à l'université. Dans la CAB, la moitié des étudiants souhaite effectuer leur cursus en langue basque. Or le manque d'enseignants bilingues (ils sont 35 %) ne permet pas de répondre à cette demande. Le Conseil de l'Europe encourage donc les pouvoirs publics à recruter davantage de personnel bascofphone. L'université de Pampelune, pour sa part, a dû créer un organisme attribuant des bourses aux étudiants qui ne pouvaient suivre de cursus dans leur langue maternelle. Grâce à celles-ci, ils peuvent s'inscrire dans les établissements publics de la communauté voisine.
- 18 Les résultats sont aussi positifs dans le domaine de la culture. La Navarre a ainsi fondé un Institut de la langue basque et augmenté les aides attribuées aux associations de promotion de l'*euskera*. En revanche, des déséquilibres existent toujours dans l'administration centrale, la justice ou la santé. Même si la plupart des ministères ont entrepris la traduction de leurs fascicules, textes de référence ou pages Internet dans les différentes langues co-officielles, le Conseil de l'Europe constate que les bascofphones doivent fréquemment recourir à l'espagnol dans les hôpitaux, les tribunaux ou les commissariats de police. Les observateurs demandent donc à l'Espagne de renforcer son personnel bilingue ou d'assurer la formation linguistique du personnel hispanophone :
- Le comité d'experts demande instamment aux autorités espagnoles de prendre les mesures nécessaires pour augmenter, le cas échéant, la proportion du personnel judiciaire du Pays Basque, à tous les niveaux et en particulier parmi les juges et les procureurs, capable d'utiliser le basque en tant que langue de travail dans les tribunaux [...]. La proportion du personnel de l'administration d'État maîtrisant le basque reste inadéquate, en l'absence d'une politique systématique de recrutement et de formation du personnel en ce sens²¹.
- 19 Les experts incitent également l'Espagne à modifier son cadre juridique pour que les procédures pénales, civiles ou administratives puissent être, à la demande d'une des parties, effectuées dans une langue régionale.
- 20 Les rapports soulignent enfin que la majorité des échanges économiques s'effectue toujours en espagnol et que les efforts en matière de médias sont inégaux. Il convient de préciser, à ce propos, que la CAB a créé une chaîne publique de radio-télévision bascofphone en 1982 : *Euskal Irrati Telebista* (EITB). En Navarre, au contraire, les médias bascofphones sont inexistant car le gouvernement foral refuse de financer un service public d'information ou d'accorder des licences à des groupes privés. Autoriser l'émission des programmes d'EITB sur son territoire permettrait de résoudre le problème. Cependant, le gouvernement navarrais s'oppose à cette proposition qu'il qualifie de tentative d'« ingérence » dans ses affaires intérieures.

- 21 Comme nous l'avons signalé, lors de la Transition démocratique, la Navarre refusa de se joindre aux trois provinces basques voisines qui souhaitaient former avec elle une seule et même communauté autonome. Une disposition transitoire fut alors inscrite dans la Constitution : elle prévoit la possibilité d'un rapprochement en cas d'entente entre les deux parties. Or la composition démographique de la Navarre (hispanophone à 90 %) explique les réticences de ses dirigeants à intégrer la CAB. Le parti majoritaire dans la région, *Unión Popular de Navarra*, a d'ailleurs toujours choisi de faire alliance avec la droite espagnole plutôt qu'avec les nationalistes basques. Voilà pourquoi certaines ONG accusent le gouvernement navarrais de faire obstacle à l'*euskera*, en empêchant l'émission des programmes d'EITB ou en baissant le montant des aides attribuées à son enseignement, sujet sur lequel nous reviendrons.
- 22 En conclusion, les bascophones se heurtent toujours à la difficulté de pouvoir employer leur langue dans certains contextes. Les domaines de la vie publique gérés par les communautés autonomes sont ceux où le bilinguisme est le plus important. En revanche, de nombreux progrès restent à faire dans les secteurs gérés par le pouvoir central. Le travail accompli est donc inégal et varie selon que les partis politiques au pouvoir soient issus de la minorité ou de la majorité linguistiques. On constate également que le grade d'acceptation de la Charte diffère en fonction des territoires : si la CAB applique volontairement les recommandations des experts, la Navarre fait parfois figure de mauvais élève. Or, en l'absence de pouvoir exécutif, le Conseil de l'Europe ne peut ni forcer les entités d'une même communauté linguistique à coopérer, ni contraindre les gouvernements centraux à adopter les réformes estimées nécessaires.

2.2 France

- 23 La France est un État unitaire qui repose sur le principe d'unicité du peuple. Ce principe, inscrit dans l'article 1 de la Constitution, explique les blocages de la classe politique au regard de la Charte. Le Conseil constitutionnel estime ainsi qu'elle comporte des « clauses contraires à la Constitution », en cela qu'elle confère des droits spécifiques aux groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires²². Des mesures ont pourtant été adoptées en faveur des langues régionales. Au début des années 2000, un accord fut signé entre le gouvernement français et les collectivités territoriales basques pour mettre en place une politique linguistique de l'*euskera*. En 2004, l'Organisme public de la langue basque (OPLB) fut créé pour coordonner les actions culturelles. Trois ans plus tard, cet organisme signa un accord de coopération transfrontalière avec la CAB pour soutenir la langue basque. Enfin, les langues régionales furent inscrites au patrimoine national de la France en 2008. Ces dispositions se révèlent d'autant plus nécessaires que l'état de santé de l'*euskera* est particulièrement inquiétant.
- 24 Alors que la CAB et la Navarre ont recensé un total de 80 000 nouveaux bascophones depuis 2001, le Pays basque français a vu leur nombre baisser durant la même période. Les bilingues sont ainsi passés de 24,2 % en 2001 à 21,4 % en 2012²³. Cette perte de locuteurs s'explique, d'une part, par le vieillissement de la population (les plus de 65 ans constituent la tranche d'âge la plus bilingue) et, d'autre part, par le manque de fonctionnalité de l'*euskera*. Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils recourent plus facilement au français qu'à l'*euskera* dans leurs échanges, les bilingues répondent ne pas maîtriser suffisamment cette dernière langue ou ne pas pouvoir la pratiquer hors du cadre familial ou éducatif.

- 25 Si la transmission intergénérationnelle reste stable (elle est assurée par 11 % des familles), les échanges en langue basque ne se font plus qu'à hauteur de 8,4 % avec l'administration locale, 6,6 % avec les commerçants et 3,5 % avec les employés des banques ou du système de santé. L'*euskera* est donc pris au piège d'un cercle vicieux : faute de pouvoir l'employer dans la vie publique, les bascophones recourent à la langue majoritaire ; ce qui entraîne une perte de compétences linguistiques dans la langue minoritaire.
- 26 Les politiques mises en place par l'État français et l'OPLB ont donc des résultats limités. Si l'ouverture de classes bilingues a favorisé la diffusion de l'*euskera* auprès des jeunes générations, de nombreux efforts restent à faire pour renforcer l'usage social de cette langue. C'est en ce sens qu'on mesure l'importance que pourrait revêtir la ratification de la Charte par la France. En effet, en proposant une action dans sept domaines de la vie publique (médias, administration, culture, vie économique et sociale, etc.), la Charte contribuerait à donner de nouvelles fonctions à l'*euskera* et à modifier la perception des habitants du Pays basque français à l'égard de celle-ci. En d'autres termes, la langue gagnerait en prestige et en utilité sociale.

3. Défis pour la survie de l'*euskera*

- 27 Comme le souligne une étude de l'UNESCO, une langue peut être menacée « par des forces externes, à l'instar d'une domination militaire, économique, religieuse, culturelle ou éducative, ou par des forces internes, comme la perception négative qu'une communauté a de sa propre langue²⁴ ». Si l'*euskera* a survécu aux différentes formes de pressions extérieures, il n'en demeure pas moins que son maintien dépend essentiellement des membres de la communauté basque. Relancer la transmission intergénérationnelle de cette langue implique donc de faire évoluer ses représentations sociales.
- 28 À travers son travail de promotion de l'*euskera*, la CAB a réussi à modifier le regard porté sur celle-ci. La demande sociale de scolarisation dans le modèle D, en augmentation constante depuis les années 1980, en est l'exemple. Les dernières enquêtes sociolinguistiques révèlent, en outre, que 89 % de la population se déclare favorable au plurilinguisme. Au Pays basque français et en Navarre, au contraire, le rejet de l'*euskera* est plus grand : il concerne respectivement 21 % et 34 % des habitants. Les pouvoirs publics et les médias pourraient sans doute remédier au problème en sensibilisant les populations sur le risque de disparition de la langue ou en véhiculant une image positive de celle-ci. Mais cette tâche s'avère compliquée dans un territoire marqué par les tensions politiques, identitaires et armées.
- 29 En effet, les nationalistes basques ont toujours associé l'*euskera* à un patrimoine qui leur était propre. Si la langue n'est désormais plus envisagée comme un moyen d'exclusion de l'autre, elle reste l'objet d'un combat politique. C'est pourquoi certains acteurs, à l'instar de l'écrivaine Itxaro Borda, estiment nécessaire de dissocier l'action culturelle de la politique :
- Nous devons nous éloigner des débats idéologiques et politiques qui se cristallisent parfois autour du basque. Chacun a le droit de revendiquer l'*euskera*, sans pour autant entrer dans une classification politique. La langue basque n'est interdite à personne. Nous ne sommes plus à l'école d'antan²⁵.
- 30 Jean Espilondo, maire d'Anglet, adopte un langage beaucoup moins nuancé : « Il faut que les apprentis sorciers qui instrumentalisent la langue basque à des fins politiques

prennent leurs responsabilités. Il n'y aura pas d'avenir pour l'euskara sans un climat consensuel et apaisé²⁶ » déclare-t-il.

- 31 Il faut dire que les tentatives d'appropriation et d'instrumentalisation ne manquent pas. En 2000, par exemple, le Parti Populaire (PP), à la tête de l'exécutif espagnol, accusa le Parti Nationaliste Basque (PNB) de promouvoir une éducation « qui se regarde le nombril » au lieu d'une « école de qualité qui défende les valeurs universelles du pluralisme²⁷ ». En 2010, la fédération basque de ce parti se démarqua du discours des élites madrilènes en affirmant que l'euskera était un « patrimoine culturel millénaire qui nous appartient à tous²⁸ ». Une déclaration d'autant plus surprenante que les dirigeants du PP basque - contrairement à leurs homologues catalans - ont toujours privilégié l'emploi de l'espagnol dans leurs campagnes électorales. Leur site Internet n'a d'ailleurs toujours pas été traduit dans la langue co-officielle de leur communauté.
- 32 L'année 2011 fut également marquée par deux polémiques. La première opposa un député du PNB aux socialistes basques, à qui il reprocha de ne pas œuvrer suffisamment en faveur de l'euskera, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas de « leur langue²⁹ ». La seconde éclata lorsque le président socialiste de la CAB, Patxi López, affirma que la fin des activités de l'ETA permettrait « d'unir définitivement l'euskera à la liberté³⁰ ». En 2014, encore, un député d'UPyD estima que la politique linguistique menée par le PNB était « agressive, coercitive et forcée » et n'avait conduit qu'à de « maigres résultats³¹ ».
- 33 Les mêmes querelles agitent la vie politique navarraise. Après avoir longtemps associé l'espagnol à l'idée d'universalité, de modernité et de culture, et relégué l'euskera au passé, à la ruralité et au repli identitaire³², les responsables politiques comparent désormais les fonctions sociales de cette langue avec l'anglais. La présidente de la communauté forale, Yolanda Barcena, déclare ainsi :
- El conocimiento del inglés es hoy ya un recurso ineludible [...]. Como responsable del destino de la Comunidad foral, no estoy dispuesta a privar a nuestros alumnos y su futuro de esta herramienta [...]. El inglés es un vehículo de sociabilización y un requisito de acceso al mundo del trabajo³³.
- 34 Dans la même interview, l'euskera est associé à l'endoctrinement et au radicalisme politique :
- El mayor enemigo del euskera en la comunidad autónoma foral son precisamente esas personas radicales que se han infiltrado en la educación [...]. ¿Por qué uniformizar Navarra, tal como quieren todos esos nacionalistas independentistas ? Es para luego unirnos al País Vasco y quitarnos nuestra diversidad³⁴.
- 35 Ce type de discours, associant l'euskera à la violence et/ou recourant à l'emploi des déictiques eux/nous, est devenu d'autant plus banal que la Garde Civile prétend, dans un rapport de 2013, que 5 % du personnel enseignant du modèle D aurait été condamné, en Navarre, pour sa participation ou collaboration à des actes terroristes et que 25 % ferait du « prosélytisme indépendantiste » en classe³⁵. Ces affirmations, qui ont filtré dans la presse, n'ont pas manqué de susciter la colère des partis nationalistes, qui ont accusé l'institution militaire de vouloir faire une « chasse aux sorcières » dans l'éducation.
- 36 S'il est difficile de mesurer l'impact de ces déclarations dans l'opinion, les experts européens chargés de mesurer l'application de la Charte en Espagne constatent que, dans le domaine de la justice, de nombreux bascophones préfèrent s'exprimer en espagnol pour ne pas être assimilés à des sympathisants de la lutte armée. Ces exemples prouvent que la classe politique et les médias ont une responsabilité dans les représentations

sociales des langues parlées sur leur territoire et que le travail à accomplir pour changer le regard porté sur l'*euskera* demeure important.

Conclusions

- 37 Il existe, à ce jour, 860 000 bascophones sur les 2,4 millions d'habitants que compte le Pays basque français et espagnol³⁶. Si leur nombre progresse d'année en année, la situation de l'*euskera* reste toutefois précaire car plus de deux millions de Basques continuent de l'ignorer, soit par manque d'intérêt ou d'aisance linguistique, soit par préjugés ou parce qu'ils n'en perçoivent pas l'utilité. Faut-il, dès lors, remettre en question l'existence de la Charte ?
- 38 Cette étude invite à penser qu'il faut non seulement poursuivre le travail entrepris dans la Communauté autonome basque et renforcer l'application de la Charte en Navarre, mais également promouvoir l'usage social de l'*euskera* en France. En effet, la mise en place de politiques d'apprentissage de cette langue dans l'éducation ne peut, à elle seule, relancer sa transmission. Grâce à son approche globale, la Charte permet à la fois de garantir les droits linguistiques des minorités, de freiner le phénomène d'érosion de certaines langues et de favoriser le dialogue entre différents acteurs de la société. Le fait que de plus en plus de citoyens considèrent le plurilinguisme comme une source d'enrichissement culturel, plutôt que de tensions entre communautés, en est la preuve.
- 39 Il convient toutefois de rester vigilant quant aux discours médiatiques qui justifient ou encouragent l'usage de pratiques discriminatoires à l'encontre de l'une ou de l'autre langue parlée dans une communauté. L'*euskera* possède un énorme poids symbolique et son usage social ne pourra être étendu tant qu'il sera associé, dans les imaginaires collectifs, au projet politique du Parti nationaliste basque ou encore de l'ETA (une organisation constituant une minorité dans la minorité). Quoi qu'il en soit, la fin de la violence et l'ouverture d'un processus de paix contribueront sans doute à modifier les attitudes vis-à-vis de cette langue dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports du Conseil de l'Europe, du gouvernement basque et de l'Unesco :

Premier rapport du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005, 187 p.

Second rapport du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2008, 159 p.

Tercer informe sobre el cumplimiento en España de la Carta europea de las lenguas regionales o minoritarias 2006-2009, Estrasburgo, Consejo de Europa, 2010, 993 p.

Consejo de Europa. *La protección de las lenguas minoritarias en Europa : hacia una nueva década*, Vitoria-Gasteiz, Servicio central de publicaciones del Gobierno vasco, 2011.

- Cinquième enquête sociolinguistique Communauté autonome d'Euskadi, Navarre et Pays Basque Nord, Donostia, Vice-ministère de la politique linguistique – OPLB, 2012, 27 p.
- Vitalité et disparition des langues*, Paris, Unesco, 2003, 24 p.
- Anderson, Benedict. *Imagined communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres & New York, Verso, 1991, 224 p.
- Azurmendi, Nerea. « Tormenta de verano en torno al euskera », *Diario Vasco*, 07/08/2014.
- Anon. « Basagoiti no permitirá que el euskara sea un 'instrumento de reclutamiento' », *Gara*, 15/12/2010.
- Anon. « El PP acusa a Oliveri de favorecer una educación 'localista y empobrecedora' », *El País*, 17/11/2000.
- Anon. « López dice que el fin de ETA permitirá que 'el euskara se una con la libertad' », *El Mundo*, 24/01/2011.
- De Certeau, Michel, Julia, Dominique et Revel, Jacques. *Une politique de la langue, la Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard, 1975, 472 p.
- Erize, Xabier. « Mentalitat, ideologia en el discurs sobre l'euscar en la comunitat castellanoparlant », in Molla, Toni (éd), *Ideologia i conflicto lingüístic*, Bromera, Alzira, 2001, p. 238-270.
- Esteban, Mixel. *La langue basque*, Romorantin, CPE, 2012, 160 p., ill.
- Fishman, Joshua. *Language in sociocultural change*, Stanford, Stanford university press, 1972, 372 p.
- Ferguson, Charles. « Diglossia », *Word*, n° 15, 1959, p. 325-340.
- Fraile, Antoine. « La société galicienne contemporaine : une identité multiple ? », *Cahiers du Mimmoc*, n° 2, Sept. 2006. <http://edel.univ-poitiers.fr/cahiersdumimmoc/document300.php>
- Guibernau, Montserrat. *Los nacionalismos*, Barcelone, Ariel, 1996, 198 p.
- Hroch, Miroslav. « From national Movement to the fully-formed Nation », *New Left Review*, n° 198, 1993, p. 3-20.
- Lázaro, Fernando. « Señalan que se sirven de la educación para hacer 'proselitismo' de la labor etarra », *El Mundo*, 05/12/2013.
- Le Naire, Olivier. « Un combat très politique », *L'Express*, 12/04/2007.
- Moreno Luzón, Javier & Núñez Seixas, Xosé Manoel (éds). *Ser españoles, imaginarios nacionalistas en el siglo XX*, Barcelone, RBA, 2013, 591 p., ill.
- Pablo, Santiago de, De la Granja, José Luis & Casquete, Jesús (éds). *Diccionario ilustrado de símbolos del nacionalismo vasco*, Madrid, Tecnos, 2012, 899 p., ill.
- Pastor, José Antonio. « El euskera avanza, pese al PNV », *El País*, 07/04/2011.
- Torrealdai, Joan Mari. *El libro negro del euskera*, Donostia, Ttarttalo, 2003, 222 p.
- Trask, Robert Lawrence. *The history of Basque*, London & New York, Routledge, 1997, 458 p.
- Zuazo, Koldo. *El euskera y sus dialectos*, Irún, Alberdania, 2010, 215 p., ill.
- Vinson, Julien. « La Convention et les idiomes locaux », in Hovelacque, Abel, Picot, Émile et Vinson, Julien (éds), *Mélanges de linguistique et d'anthropologie*. Paris, Ernest Leroux, 1880, p. 226-237.

NOTES

1. Anderson, Benedict. *Imagined communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres & New York, Verso, 1991 ; Guibernau, Montserrat. *Los nacionalismos*, Barcelone, Ariel, 1996 ; Hroch, Miroslav. « From national Movement to the fully-formed Nation », *New Left Review*, n° 198, 1993, p. 3-20.
2. Dans la mesure où les différents dialectes de l'*euskera* ne sont jamais entrés en conflit, nous employons ce terme au sens de Fishman (1971), pour qui la « diglossie » est une situation sociolinguistique où deux langues sont en distribution fonctionnelle complémentaire sur un même territoire. Ferguson (1959) applique ce concept à deux variétés d'une seule et même langue.
3. Dans son essai sur la langue basque, le linguiste Robert Lawrence Trask (1997) fait une révision des liens de parenté établis, sur la base d'une simple ressemblance lexicale, entre l'*euskera* et les parlers berbères, l'ibérique, le minoen ancien ou les langues du Caucase. En l'absence de certitudes, l'*euskera* apparaît comme un isolat linguistique.
4. De Certeau, Michel, Julia, Dominique et Revel, Jacques. *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard, 1975, pp. 291-299.
5. Núñez Seixas, Xosé Manoel. « La(s) lengua(s) de la nación », in Moreno Luzón, Javier & Núñez Seixas, Xosé Manoel (éds), *Ser españoles, imaginarios nacionalistas en el siglo XX*, Barcelone, RBA, 2013, p. 257-258.
6. Vinson, Julien. « La Convention et les idiomes locaux », in Hovelacque, Abel, Picot, Émile et Vinson, Julien (éds), *Mélanges de linguistique et d'anthropologie*, Paris, Ernest Leroux, 1880, p. 226.
7. *Ibid.* p. 227.
8. Arana, Sabino, in *Bizkaitarra*, 31/10/1894. « Les Biscayens doivent non seulement parler leur langue nationale mais ne pas l'enseigner aux *maketos* ou Espagnols [...]. La différence de langage constitue le meilleur moyen de nous protéger de la contagion des Espagnols et d'éviter le croisement des deux races ». Sauf mention contraire, toutes les traductions sont celles de l'auteur.
9. BOE 21 mai 1938, n° 577, p. 735-736.
10. Torrealdei, Joan Mari. *El libro negro del euskera*, Donostia, Ttarttalo, 2003, p. 132-133.
11. *Ibid.*, p. 124-128.
12. Étude de P. de Irizar citée in Zuazo, Koldo. *El euskera y sus dialectos*, Irún, Alberdania, p. 20.
13. Titre préliminaire. Article 3. « 1. El castellano es la lengua española oficial del Estado. Todos los españoles tienen el deber de conocerla y el derecho a usarla. 2. Las demás lenguas españolas serán también oficiales en las respectivas Comunidades Autónomas de acuerdo con sus Estatutos. ».
14. La loi 10/1982, du 24 novembre, est plus connue sous le nom de « loi de normalisation ».
15. La lettre C n'existe pas en *euskera*.
16. *Ley Orgánica 13/1982, de 10 de agosto, de Reintegración y Amejoramiento del Régimen Foral de Navarra*.
17. *Ley Foral, 18/1986, de 15 de diciembre, Del Vasconce*.
18. Voir notamment Fraile, Antoine. « La société galicienne contemporaine : une identité multiple ? », *Cahiers du Mimmo*, n° 2, Sept. 2006. <http://edel.univ-poitiers.fr/cahiersdumimmo/document300.php> (consulté le 30/11/2014).
19. BOE 15 septembre 2001, n° 222. Sont concernés : l'*euskera*, le catalan, le galicien et le valencien.
20. *Premier rapport du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005 ; *Second rapport du Comité d'experts de la Charte européenne des*

langues régionales ou minoritaires, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2008 ; *Tercer informe sobre el cumplimiento en España de la Carta europea de las lenguas regionales o minoritarias 2006-2009*, Estrasburgo, Consejo de Europa, 2010.

21. *Troisième rapport du Comité d'experts...*, op. cit., p. 73-77.

22. La proposition de loi constitutionnelle du 23 janvier 2014 permet d'envisager la ratification de la Charte. Cependant, les deux conditions émises (que les groupes de locuteurs n'aient pas de droits collectifs et que l'usage du français s'impose dans l'administration et les services publics) rendent difficile son application.

23. *Cinquième Enquête Sociolinguistique Communauté Autonome d'Euskadi, Navarre et Pays Basque Nord*, Donostia, Vice-ministère de la politique linguistique – OPLB, 2012, p. 8.

24. *Vitalité et disparition des langues*, Paris, Unesco, 2003, p. 4.

25. Esteban, Mikel. op. cit., p. 35.

26. Le Naire, Olivier. « Un combat très politique », *L'Express*, 12/04/2007.

27. Anon. « El PP acusa a Oliveri de favorecer una educación 'localista y empobrecedora' », *El País*, 17/11/2000. « El nacionalismo persigue un tipo de educación que 'se mira al cuello de la camisa' [...]. 'Lo que hay que promover es una escuela de calidad que defienda valores universales de pluralismo' ».

28. Anon. « Basagoiti no permitirá que el euskara sea un 'instrumento de reclutamiento' », *Gara*, 15/12/2010.

29. Pastor, José Antonio. « El euskera avanza, pese al PNV », *El País*, 07/04/2011.

30. Anon. « López dice que el fin de ETA permitirá que 'el euskara se una con la libertad' », *El Mundo*, 24/01/2011.

31. Azurmendi, Nerea. « Tormenta de verano en torno al euskera », *Diario Vasco*, 07/08/2014.

32. Erize, Xabier, « Mentalitat, ideologia en el discurs sobre l'euscar en la comunitat castellanoparlant », in Toni Molla (ed), *Ideologia i conflicte lingüístic*, Bromera, Alzira, 2001, p. 238-270.

33. Programme « El Cascabel », 13TV, 16/12/2013. « De nos jours, la connaissance de l'anglais est indispensable. Comme responsable du destin de la communauté forale, je ne suis pas disposée à priver nos élèves et leur avenir de cet outil. L'anglais est un moyen de socialisation et une exigence pour accéder au monde du travail ».

34. *Ibid.* « Le plus grand problème de l'euskera dans la communauté forale vient précisément de ces radicaux qui se sont infiltrés dans l'éducation [...]. Pourquoi uniformiser [linguistiquement] la Navarre, comme le veulent tous ces nationalistes indépendantistes ? C'est pour ensuite nous annexer au Pays basque et nous priver de notre diversité ».

35. Lázaro, Fernando. « Señalan que se sirven de la educación para hacer 'proselitismo' de la labor etarra », *El Mundo*, 05/12/2013.

36. Source : Euskosare. Les nationalistes basques, qui incluent les habitants de la Navarre (environ 600 000 personnes) dans leurs estimations démographiques estiment, quant à eux, que la population du Pays basque dépasse les trois millions d'habitants.

RÉSUMÉS

L'objectif de cette communication est de comparer la situation de l'euskara (« Langue du Pays basque ») en France et en Espagne, et de déterminer si la ratification de Charte européenne des

langues régionales ou minoritaires par ce dernier pays a eu un impact sur l'usage social de la langue. Après avoir rappelé l'évolution de l'*euskera* à travers le temps, nous procéderons à une évaluation des politiques linguistiques menées dans les deux pays et nous intéresserons aux représentations sociales de l'*euskera*. Partant du postulat que la langue est un élément de construction identitaire, nous verrons que la volonté de reconquête linguistique du territoire par les partis nationalistes basques a longtemps contribué à ce que la protection du patrimoine culturel soit associée à des questions d'ordre politique.

INDEX

Index géographique : Pays basque, Espagne, France

Mots-clés : Euskera, langues menacées, Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires, nationalismes périphériques

Index chronologique : XXe, XXIe siècle

AUTEUR

LUDIVINE THOUVEREZ

Université de Poitiers, MIMMOC

Ludivine Thouverez est maître de conférences en Espagnol à l'Université de Poitiers. Ses axes de recherche portent sur le conflit basque et sa représentation médiatique. Membre du MIMMOC, elle a participé au projet de recherche européen « La construction médiatique des conflits politiques et identitaires : études des discours et des narrations », de l'Université Rovira i Virgili de Tarragone.